

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit** **PC-58 - Komponente A**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Secteur d'utilisation** SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)
- **Emploi de la substance / de la préparation** Couche épaisse de bitume
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur :** Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium
SDS.compliance@owenscorning.com
www.foamglas.com
- Emergency Telephone +32 (0)13 661 721
- **Service chargé des renseignements :** SDS.compliance@owenscorning.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence** Emergency Telephone +32 (0)13 661 721
ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Centres Antipoison et de Toxicovigilance
ANGERS: 02 41 48 21 21
BORDEAUX: 05 56 96 40 80
LILLE: 0800 59 59 59
LYON: 04 72 11 69 11
MARSEILLE: 04 91 75 25 25
NANCY: 03 83 22 50 50
PARIS: 01 40 05 48 48
STRASBOURG: 03 88 37 37 37
TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Indications complémentaires:** Le texte complet des éléments de classification et d'étiquetage mentionnés figure à la rubrique 16.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**
- 
GHS07
- **Mention d'avertissement** Attention

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 1)

**· Composants dangereux
déterminants pour
l'étiquetage:**

2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

· Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

· Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires: Contient des produits biocides: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one, 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one**· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB****· PBT:**

Non applicable

· vPvB:

Non applicable

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges****· Description :**

Mélange : composé des substances indiquées ci-après.

· Composants contribuant aux dangers:

CAS: 39464-69-2	Poly(oxy-1,2-éthanediyl),alpha-9-octadécényl-omega-hydroxy-,(Z)-, phosphate Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Skin Irrit. 2, H315; Aquatic Chronic 3, H412	<0,25%
CAS: 2634-33-5 EINECS: 220-120-9	1,2-benzisothiazol-3(2H)-one Acute Tox. 2, H330; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302; Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1A, H317 ATE: LD50 oral: 450 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,21 mg/l Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317:C ≥ 0,036 %	<0,025%

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 2)		
CAS: 2682-20-4 EINECS: 220-239-6	2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 3, H311; Acute Tox. 2, H330; Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=1); Skin Sens. 1A, H317, EUH071 Limite de concentration spécifique: Skin Sens. 1A; H317:C ≥ 0,0015 %	≥0,0015-<0,025%
CAS: 13463-41-7 EINECS: 236-671-3	Pyrithione-zinc Acute Tox. 3, H301; Acute Tox. 2, H330; Repr. 1B, H360D; STOT RE 1, H372; Eye Dam. 1, H318; Aquatic Acute 1, H400 (M=1000); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10) ATE: LD50 oral: 221 mg/kg LC50/4 h inhalatoire: 0,14 mg/l	≥0,0025-<0,025%

· Indications complémentaires

: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

- Indications générales : Pour toute mesure de premiers secours : respecter l'autoprotection et faire appel à un médecin !
- après inhalation : Amener la personne à l'air frais.
- après contact avec la peau : Enlever les vêtements fortement contaminés.
Nettoyer à grande eau.
Ne pas utiliser de diluant ou autre.
- après contact avec les yeux : Rincer pendant 10 minutes sous l'eau courante en ouvrant les paupières ou utiliser une solution de rinçage oculaire. Toujours consulter un ophtalmologue !
- après ingestion : Ne pas provoquer de vomissements, ne pas donner à boire.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction: Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 5.3 Conseils aux pompiers

· Equipement spécial de sécurité :

Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Non nécessaire.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 3)

**· 6.2 Précautions pour la
protection de
l'environnement***Diluer avec beaucoup d'eau.***· 6.3 Méthodes et matériel de
confinement et de nettoyage:***Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, Terre de diatomées, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).***· 6.4 Référence à d'autres
rubriques***Aucune substance dangereuse n'est dégagée.**Afin d'obtenir des informations sur une manipulation sûre, consulter le chapitre 7**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13***RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****· 7.1 Précautions à prendre
pour une manipulation sans
danger***Aucune mesure particulière n'est requise.**Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation***· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****· Stockage :****· Exigences concernant les
lieux et conteneurs de
stockage :***Conserver à l'abri du gel.**Protéger les produits en poudre de l'humidité et de l'eau.**Ne stocker que dans le récipient d'origine ou dans des récipients recommandés par le fabricant.**Après transvasement, étiqueter les récipients comme les récipients d'origine.**Stocker les récipients hermétiquement fermés dans un local bien ventilé et bien éclairé. Accès réservé au personnel qualifié.**Ne pas stocker dans les salles de pause, les salles de séjour ou les sanitaires, ni dans les escaliers, les couloirs, les voies d'évacuation et de secours, les passages, les allées et les espaces confinés.***· Autres indications sur les
conditions de stockage :***néant***· Classe de stockage :***12***RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· 8.1 Paramètres de contrôle
· Composants présentant des
valeurs-seuil à surveiller par
poste de travail :***Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.*

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31**

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 4)

· Indications complémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition**· Contrôles techniques appropriés**

Sans autre indication, voir point 7.

· Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**· Mesures générales de protection et d'hygiène :**

Ne pas conserver de denrées alimentaires, ne pas manger, boire, renifler ou fumer dans la zone de travail !

Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements !

Appliquer préventivement une pommade protectrice pour la peau afin de faciliter le nettoyage de la peau.

Enlever les restes de produit de la peau !

Enlever le bitume séché de la peau uniquement avec un produit de nettoyage approprié (produits spéciaux de nettoyage de la peau, la margarine ou l'huile végétale sont également bien adaptées).

N'utiliser en aucun cas des solvants ou du diesel pour le nettoyage de la peau.

Nettoyer soigneusement les mains à la fin du travail et avant les pauses !

Utiliser un produit de soin de la peau après le travail (crème relipidante).

Porter des vêtements de travail fermés pendant le travail.

Changer de vêtements à la fin du travail !

· Protection respiratoire :

En cas d'application par pulvérisation (en cas de forte formation d'aérosols), les filtres à particules P2 sont recommandés.

· Protection des mains :

Gants en : Caoutchouc nitrile.

(Gants de protection chimique de catégorie 3, reconnaissables au sigle CE avec numéro de contrôle à quatre chiffres).

Lors du port de gants de protection, il est recommandé de porter des sous-gants en coton.

Ils peuvent être utilisés comme protection contre les éclaboussures :

Gants en coton imprégnés de nitrile.

Pour les activités avec des émulsions de bitume, des marques de gants appropriées ont été identifiées : Best : Nitri-Solve 730

KCL : Camatril Velours 730

Caoutchouc nitrile

· Matériau des gants**· Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact doit être demandé au fabricant de gants de protection et respecté.

· Protection des yeux/du visage

En cas de risque d'éclaboussures : lunettes à monture.

· Protection du corps :

En cas de projection de produits : Combinaison de protection jetable.

· Protection de la peau

Pour toutes les parties du corps non couvertes, utiliser une pommade de protection cutanée non ou peu grasse (émulsion huile dans eau) !

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales.	
· État physique	Liquide
· Couleur :	brun foncé
· Odeur :	neutral
· Seuil olfactif:	Non déterminé
· Point de fusion :	non déterminé
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C (CAS: 7732-18-5 Eau)
· Inflammabilité	Non applicable
· Limites inférieure et supérieure d'explosion inférieure :	Non déterminé
· supérieure :	Non déterminé
· Point d'éclair :	non applicable
· Température de décomposition :	Non déterminé
· pH à 20 °C	8,7
· Viscosité :	
· Viscosité cinématique	Non déterminé
· dynamique à 20 °C:	30.000 mPas
· Solubilité	
· l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé
· Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa (CAS: 7732-18-5 Eau)
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,04 g/cm³
· Densité relative.	Non déterminé
· Densité de vapeur:	Non déterminé

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme :	liquide épais
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif.
· Modification d'état	
· Vitesse d'évaporation.	Non déterminé

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 6)

- | | |
|---|-------|
| · Matières et mélanges auto-échauffants | néant |
| · Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau | néant |
| · Liquides comburants | néant |
| · Matières solides comburantes | néant |
| · Peroxydes organiques | néant |
| · Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux | néant |
| · Explosibles désensibilisés | néant |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|--|--|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | |
| · Décomposition thermique / conditions à éviter : | Pas de décomposition en cas d'usage conforme. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune réaction dangereuse connue |
| · 10.4 Conditions à éviter | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.6 Produits de décomposition dangereux: | Pas de produits de décomposition dangereux connus |

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

Oral	LD50	450 mg/kg (ATE) 1.020 mg/kg (Ratte)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,21 mg/l (ATE)

CAS: 2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one

Oral	LD50	50-300 mg/kg (Ratte)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,11 mg/l (Ratte)

CAS: 13463-41-7 Pyrithione-zinc

Oral	LD50	221 mg/kg (ATE)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,14 mg/l (ATE)

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **des yeux :** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation :** Peut provoquer une allergie cutanée.

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 7)

- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**
- Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 2634-33-5 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

EC50/72h 0,067 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

0,11 mg/l (Senastrum capricornutum)

LC50/96h 1,6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/48h 1,1 mg/l (Daphnia magna)

CAS: 2682-20-4 2-Méthyl-2H-isothiazol-3-one

EC50/72h 0,157 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)

LC50/96h 6 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/48h 1,68 mg/l (Daphnies)

CAS: 13463-41-7 Pyrithione-zinc

LC50/72h 0,067 mg/l (Senastrum capricornutum)

LC50/96h 0,15 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

EC50/48h 0,05 mg/l (Daphnies)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable

· **vPvB:** Non applicable

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 8)

· **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· **12.7 Autres effets néfastes**

· **Autres indications écologiques :**

· **Indications générales :**

Comme le bitume, le produit durci n'est généralement pas dangereux pour l'eau.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Das ausgehärtete Produkt ist wie Bitumen im allgemeinen nicht wassergefährdend

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

· **Recommandation :** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

17 00 00	DÉCHETS DE CONSTRUCTION ET DE DÉMOLITION (Y COMPRIS DÉBLAIS PROVENANT DE SITES CONTAMINÉS)
17 09 00	autres déchets de construction et de démolition
17 09 03*	autres déchets de construction et de démolition (y compris en mélange) contenant des substances dangereuses
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 01	emballages en papier/carton
15 00 00	EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS
15 01 00	emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément)
15 01 02	emballages en matières plastiques

· **Emballages non nettoyés :**

· **Recommandation :** Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

· **Produit de nettoyage recommandé :**

Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

· **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 9)

- | | |
|--|----------------|
| · 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | |
| · ADR, ADN, IMDG, IATA | |
| · Classe | néant |
| · 14.4 Groupe d'emballage | |
| · ADR, IMDG, IATA | néant |
| · 14.5 Dangers pour l'environnement | |
| · Polluant marin : | Non |
| · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur | |
| | Non applicable |
| · 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI | |
| | Non applicable |
| · "Règlement type" de l'ONU: | |
| | néant |

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3, 78

- **Microparticules polymériques synthétiques**

Polymères acryliques	0,50%
----------------------	-------

- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- Prescriptions nationales : Tableau des maladies professionnelles n°65 : Lésions eczématiformes de mécanisme allergique.

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 10)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

· Phrases importantes

H301 Toxique en cas d'ingestion.
H302 Nocif en cas d'ingestion.
H311 Toxique par contact cutané.
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H330 Mortel par inhalation.
H360D Peut nuire au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

· Service établissant la fiche technique :

Département sécurité

· Date de la version précédente:

01.12.2021

· Numéro de la version précédente:

1

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2
Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
Skin Sens. 1A: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1A
Repr. 1B: Toxicité pour la reproduction – Catégorie 1B
STOT RE 1: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 1

(suite page 12)



Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 07.08.2026

Révision: 07.08.2026

Numéro de version 2 (remplace la version 1)

Nom du produit PC-58 - Komponente A

(suite de la page 11)

*Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3*

*** Données modifiées par
rapport à la version
précédente**

FR